

1. TYPE DE COMPTE – (POUR LES COMPTES EXISTANTS SEULEMENT)

- Compte non enregistré Régime enregistré d'épargne retraite (REER) REER au profit de l'époux ou du conjoint de fait REEE individuel REEE familial
 Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'INVESTISSEUR

Nom du titulaire du compte, du rentier ou du souscripteur

Prénom du titulaire du compte, du rentier ou du souscripteur

Nom du cotitulaire du compte ou du souscripteur (le cas échéant)
ou

Prénom du titulaire du compte ou du souscripteur

Nom de la société ou de la fiducie (le cas échéant)

3. BMO FONDS D'INVESTISSEMENT – SERVICE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (SPA)

PRÉCISIONS SUR
LE SPA

N – Nouveau
M – Modifié
A – Annulé

NOM DU FONDS

FRAIS
DE
VENTE¹
FRAIS
D'ACQUI-
SITION

NUMÉRO DU
FONDS

MONTANT²

À COMPTER DU³

- | | | | | | | | |
|----|--|---|-------|---|-------|----|---------------------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> _____
<input type="checkbox"/> Une seule fois <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuel <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Bimestriel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Annuel | % | _____ | % | _____ | \$ | A A A A A M M J J J |
| 2. | <input type="checkbox"/> _____
<input type="checkbox"/> Une seule fois <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuel <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Bimestriel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Annuel | % | _____ | % | _____ | \$ | A A A A A M M J J J |
| 3. | <input type="checkbox"/> _____
<input type="checkbox"/> Une seule fois <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuel <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Bimestriel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Annuel | % | _____ | % | _____ | \$ | A A A A A M M J J J |
| 4. | <input type="checkbox"/> _____
<input type="checkbox"/> Une seule fois <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuel <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Bimestriel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Annuel | % | _____ | % | _____ | \$ | A A A A A M M J J J |

Nom de l'institution financière



Adresse de la succursale

_____| _____| _____|

Joindre un SPÉCIMEN DE CHÈQUE ici.

Numéro de domiciliation Code bancaire Numéro de compte

¹ Si aucune option n'est indiquée, des frais de vente s'appliqueront. ² SPA : le montant de prélèvement minimum est de 20 \$. ³ Si cette information n'est pas indiquée, le prélèvement se fera le premier jour ouvrable du mois suivant sur une base mensuelle.

Note : Un délai de trois jours ouvrables est exigé pour l'établissement ou la modification des programmes de prélèvement automatique.

4. INSTRUCTIONS SPÉCIALES

5. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT ET APOSER VOTRE SIGNATURE AU BAS DE L'ATTESTATION

- En signant le présent formulaire, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de Paiements Canada afférente aux débits préautorisés.
- Vous autorisez BMO Investissements Inc. à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s). Vous pouvez joindre une autre feuille si vous manquez d'espace.
- Vous comprenez que toutes les cotisations versées à un REEE familial seront réparties également entre les bénéficiaires, à moins d'indication contraire à la section 4, Instructions spéciales.
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de Paiements Canada. S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise. Les sommes transférées entre membres de Paiements Canada sont considérées comme des débits préautorisés aux fins de transfert de fonds lorsque la même personne est à la fois le bénéficiaire et le tiré.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent formulaire. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent formulaire de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.payments.ca.
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé le présent formulaire.
- Vous pouvez modifier les directives ou annuler le régime en tout temps par écrit, moyennant un préavis d'au moins trois jours ouvrables. Pour en apprendre davantage sur les modalités d'annulation de votre régime, communiquez avec votre conseiller financier ou appelez les Services à la clientèle au numéro sans frais 1-800-304-7151. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de Paiements Canada à www.payments.ca. Vous acceptez de dégager l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, sauf en cas de négligence grave de la part de l'institution financière.
- Vous nous avez autorisés à accepter les modifications apportées au présent formulaire par votre courtier inscrit ou votre conseiller en placements conformément à nos politiques et aux exigences de divulgation et d'autorisation de Paiements Canada.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans le présent formulaire soient partagés avec l'institution financière, pour ce qui est de la divulgation des renseignements directement liés à et nécessaires à la juste mise en application des règles pertinentes aux DPA.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison d'insuffisance de provisions ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.
- Vous reconnaissez qu'une entente de débit préautorisé du payeur ayant autorisé un prélèvement automatique ponctuel doit préciser qu'elle prévoit un prélèvement automatique ponctuel, et qu'elle ne sera plus valide une fois le paiement effectué. Tout prélèvement automatique subséquent nécessite la signature d'une nouvelle entente de débit préautorisé par le payeur.

Autorisation (pour tous les types de compte)

À signer par la ou les personnes identifiées à la section 2

Signature du titulaire du compte, du rentier ou du souscripteur

Signature du cotitulaire du compte ou du cosouscripteur (le cas échéant)

Autre autorisation pour le compte bancaire (dans le cas des comptes non enregistrés, des REEE et des REEI seulement)

À signer si le titulaire du compte bancaire n'est pas la personne identifiée à la section 2

Signature du titulaire du compte bancaire

Signature du cotitulaire du compte conjoint (obligatoire pour les comptes bancaires conjoints)

Nom du représentant (En caractère d'imprimerie)

Signature du représentant

Courtier

Représentant

Date